



Ligue des Droits de la personne dans la région des Grands Lacs (LDGL)

Secrétariat exécutif : Kigali-Rwanda B.P. 3042 Kigali Tél. : (250) 078 95 98 861
Courriel : ldglse01@gmail.com Site : www.ldgl.org, Enregistrée en Suisse sous le N.06370/2004, N. Fed. CH-660-1184004-3

DECLARATION DE LA LDGL

70 ans après l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; les droits de l'homme toujours en danger dans les pays de la région des Grands Lacs.

Adoptée le 10 Décembre 1948 par l'Assemblée Générale de l'ONU, dans le but d'encourager les États membres à adopter, réaliser et respecter leurs engagements découlant des engagements internationaux et de créer un environnement favorable à l'épanouissement et au développement de l'homme, le contenu de la DUDH connaît encore des grands défis de mise en œuvre dans les pays de la région des Grands-Lacs.

Bien que n'ayant pas un caractère contraignant, les autres conventions et traités qui s'en inspirent et ayant le caractère obligatoire et contraignant aussi font face aux mêmes défis.

La LDGL tient à porter à la connaissance des acteurs des droits de l'homme et de l'humanité entière qu'elle continue à enregistrer :

- Des cas de restriction à la liberté d'expression, du droit d'association, de liberté de réunion de manifestation pacifique à l'endroit des acteurs de la société civile, des acteurs politiques surtout de l'opposition, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes ;
- Des cas de poursuites judiciaires, des arrestations arbitraires et détentions illégales, des disparitions forcées, exécutions sommaires et extrajudiciaires pendant les processus électoraux et à tout moment contre les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme, les avocats, les activistes et les opposants politiques qui s'expriment sur la gouvernance, la gestion du patrimoine public, la répartition des ressources, le fonctionnement de la justice et bien d'autres secteurs clés de la vie nationale ;
- Le recul considérable dans la promotion du bien-être socioéconomique, de la stabilité nationale et régionale, de la paix et de la cohésion sociales à travers l'adoption des lois, politiques et programmes discriminatoires et à mobiles politiques ; d'où la persistance des conflits sociaux et armés dans tous les pays de la région, de préjugés interethniques couplés des stéréotypes culturels qui handicapent un développement harmonieux et durable conformément aux Objectifs de Développement Durable récemment adoptés.

La LDGL fait remarquer que ce climat et les violations qui le caractérisent tirent leur origine dans l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme et sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements. Bien que ne faisant pas l'objet d'unanimité, ces questions nécessitent un dialogue et/ou un débat public avec la participation de tous les acteurs intéressés afin d'y trouver des solutions durables et concertées, comme toujours réclamer dans le contexte burundais.

La loi qui est l'expression de la volonté générale, est devenue l'outil d'expression de la volonté des dirigeants usant de leurs pouvoirs et des services de sécurité pour réprimer leurs citoyens, restreindre les libertés, empiéter le droit de propriété, piétiner leurs Constitutions et maintenir des populations entières sous l'oppression.

La LDGL rappelle que la garantie des Droits de l'homme nécessite une force publique qui est constituée pour l'avantage de tous. La loi n'a le droit de défendre que toute activité nuisible à la société ; tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, sous peine de constituer une atteinte aux libertés et aux droits.



Ligue des Droits de la personne dans la région des Grands Lacs (LDGL)

Secrétariat exécutif : Kigali-Rwanda B.P. 3042 Kigali Tél. : (250) 078 95 98 861
Courriel : ldgls01@gmail.com Site : www.ldgl.org Enregistrée en Suisse sous le N.06370/2004, N. Fed. CH-660-1184004-3

Actuellement, la région des Grands Lacs fait face à un état de restriction des libertés fondamentales et des violations des droits humains à répétition, comme le témoigne les différents rapports sur la situation des droits humains dans cette région et qui sont souvent relayés par les médias à différents niveaux. Les citoyens sont inquiétés pour leurs opinions mêmes religieuses, sont restreints de tout mouvement, arrêtés et détenus sans le respect de la loi et dans des conditions ne respectant pas les règles minima des Nations unies en matière de détention.

Dans la pratique la libre communication de pensée, d'opinions étant un des droits précieux de l'homme, tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. A ce jour, ces principes et valeurs ne sont toujours pas incarnés par certains dirigeants politiques et leurs services spéciaux et de sécurité qui ne cessent de violer les droits et libertés fondamentaux reconnus à la personne humaine.

Les cas les plus frappants sont enregistrés en RD Congo qui fait face à un processus électoral tendu et émaillé des restrictions des activités de campagne des opposants politiques, des arrestations des civils, des enlèvements des journalistes et des agents de la CENI aux fins d'intimidations. La LDGL fustige ces pratiques et en appelle la Communauté tant nationale qu'internationale à prêter son concours pour un climat préélectoral et postélectoral apaisé.

A cette occasion, la LDGL invite les dirigeants et leurs citoyens dans toute la région des Grands Lacs à fournir des efforts pour connaître et faire connaître leurs droits afin de bien les faire respecter et les revendiquer ; de veiller au respect des valeurs éthiques, morales et professionnelles afin de créer un environnement propice à la démocratie participative, à la tolérance et à la paix ; et de bannir enfin dans leur mode de gestion de la société toutes les pratiques d'oppression, d'esclavage, de corruption et d'exploitation des êtres humains sous toutes ses formes et où que cela se produise.

Elle encourage les Etats à lutter contre les discriminations de tout genre liées aux origines, à la nationalité, au sexe, à la religion, aux opinions et convictions ; et faciliter l'intégration sociale des personnes discriminées, dont celles vivant avec handicap, les vieillards, les femmes et les orphelins.

La LDGL reste convaincu que la paix, la stabilité et le développement durable ne sauraient être atteints sans l'adhésion des Etats et leurs gouvernements aux valeurs fondamentales des droits de l'homme et cela ne peut se concrétiser qu'à travers l'ouverture des espaces politiques et d'expressions et la mise en place des lois et de politiques favorables à la justice sociale et la paix ; facteurs indispensables pour l'avènement des Etats de droit dans la région des Grands Lacs.

Fait à Kigali, le 10/12/ 2018

Pour la LDGL

Prof. Gertrude KAZOVYO
Présidente



Innocent Sibomana